

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 septembre 2016

PRESENTS : MINVIELLE Maurice, BARRERE Stéphanie, BENAZETH Chantal, CASTERAN Josiane, CABRESIN Vanessa, DURANTON Romain, GOUA DE BAIX Véronique, LACOSTE Danielle, MILLET René, PINTO Antonio, PUJO Delphine.

EXCUSES : CAZABAN-CARRAZE Bernard, CLAVERIE Xavier, LABORDE Jean-Louis.

ABSENTS : ROCHE Emmanuel.

SECRETARE DE SEANCE : DURANTON Romain

1) Approbation CR CM 27 juin 2016 : à l'unanimité

2) Location Appartement Mairie

Le Maire informe le Conseil Municipal que les locataires de l'appartement de la Mairie ont donné congé pour le 30 septembre 2016.

Une demande de M. Michel SENS de Tarbes pour reprendre le logement à compter du 1^{er} octobre est parvenue en Mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité RETIENT cette candidature. Le loyer reste fixé à 493 €.

3) Terrain communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M. Roland BARRERE a mis fin au bail rural qui le liait à la commune depuis 1968. Des demandes sont parvenues en Mairie quant à cette parcelle.

Trois demandes de location sont actuellement en mairie :

- un éleveur de moutons de la commune pour le pacage des bêtes reçue voici plusieurs semaines
- un forestier de la commune est intéressé pour stocker du bois ou pour réaliser une plantation. Il pourrait être intéressé par le rachat de cette partie de parcelle.
- Deux forestiers de villages voisins cherchent un terrain pour stocker du bois

Le Conseil Municipal à l'unanimité **refuse de vendre**. Une réflexion sera menée sur ces demandes afin d'informer les demandeurs .

4) Convention Centre de Gestion - CNRACL

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Centre de Gestion assure depuis 1985 le rôle de correspondant de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) auprès des collectivités territoriales qui y sont affiliées. Afin de matérialiser ce rôle, une convention doit être signée entre la commune et le CDG.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de retenir les attributions respectives de la collectivité et du Centre de Gestion proposées dans le projet de convention ci-joint,

AUTORISE le Maire à signer tout document à intervenir à cette fin,

5) Demande de subvention : Association ADELFA

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de l'Association ADELFA : Association Départementale d'Etude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques.

Cette Association lutte principalement contre la grêle par la mise en place de postes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE de verser une subvention de 100 € à l'Association ADELFA

PRECISE que le budget sera modifié comme suit :

- 6574 : +100 €

- 022 : - 100 €

6) SDEPA – Changement Ballons Fluorescents

Monsieur le Maire informe le Conseil que le SDEPA a approuvé les travaux de remplacement des Ballons Fluorescents dans les éclairages publics car ils contiennent du mercure.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré **APPROUVE** ces travaux.

7) Travaux Ecole

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux prévus dans la classe des grands ont été réalisés durant les vacances scolaires : Faux plafond par la société SOVIL, éclairage par la société Elect'roland et peinture par les employés communaux.

Des dégâts des eaux se sont produits 2 jours avant la rentrée. Un artisan est intervenu afin de changer un tuyau d'arrivée d'eau défectueux.

Les abris prévus dans la cour ont été achetés mais ne seront installés qu'aux vacances de Toussaint au vu des emplois du temps des employés communaux. Il sera fait appel à des bénévoles pour enlever les abris défectueux et à un artisan pour installer les 2 abris neufs,

8) PLUI

René MILLET fait un compte rendu des réunions qui se sont déroulées afin de préparer le PLUI. Une réunion va avoir lieu le 26 septembre à la salle du Lac de Lourenties où sont conviés tous les membres du CM.

9) Fusion des Communautés de Communes

Le Préfet a pris l'arrêté de fusion pour les 3 communautés : Ousse Gabas – Morlàas et Lembeye
Cette nouvelle intercommunalité se dénommera : Communauté des Communes du Nord Est Béarn
Elle regroupera 74 communes et comptera 33 258 habitants.

99 délégués dont 1 membre pour Barzun siègeront.

La fiscalité de la CC sera en Fiscalité Professionnelle Unique et non plus en taxe additionnelle.

10) QUESTIONS DIVERSES/INFORMATIONS

- a) Le repas des anciens aura lieu le 2 octobre. Les invitations sont distribuées par le CM
- b) Le vide-grenier du 9 octobre est annulé pour des raisons de sécurité à mettre en place vu l'état d'urgence du Pays et pour des raisons d'organisation.
- c) L'accueil des nouveaux habitants qui doit avoir lieu le 25 septembre, risque d'être annulé si les familles invitées ne répondent pas plus (5 réponses dont 3 positives sur 40 familles). La date limite est prévue au 19/09 à 12h
- d) Des cages de foot ont été achetées pour les jeunes
- e) La question sur l'investissement pour la jeunesse de Barzun est posée pour créer un espace « jeunes », Il est vrai qu'il est difficile de trouver des espaces disponibles ne serait-ce que pour mettre à la disposition des jeunes un terrain pas éloigné du centre du village, etc... Une réflexion doit être menée, un terrain bien connu proche des bâtiments communaux et de l'école serait l'idéal, le Propriétaire a déjà été sollicité... A voir.
- f) Maison Ruggieri : des plaintes sont arrivées sur la dangerosité et l'insalubrité du site. Un courrier sera fait au propriétaire afin qu'il remédie à ce problème.
- g) TAP : Mardi : Badminton – Jeudi : Bibliothèque ou activités diverses et vendredi : cinéma ou activités artistiques. Durant 6 semaines, une bénévole extérieure regroupera la classe des grands afin de réaliser un hôtel à insectes (en octobre et novembre)
- h) Garages à vélos : le manque de places des garages à vélos à côté de la salle doit être revu.
- i) Il est signalé que le panneau 30 kms/h sur la Rue du CF Pommiès n'est pas très visible devant Cazaban/Capblancq. De plus les plots ne sont pas la meilleure solution de l'avis de conseillers, riverains
- j) La CCOG organise un spectacle sur Soumoulou en collaboration avec le Parvis de Tarbes « Bestias » Les places à tarif réduit sont en vente à la CCOG et dans certaines mairies.
- k) Le maire évoque 2 cas où il a été apostrophé (relations voisinage avec intervention du Conciliateur de justice, et véhicule abandonné non identifié dont le pouvoir de Police impose un signalement,

Fin de la séance à 22h40



Le Maire
Maurice MINVILLE